



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-238

PUBLIÉ LE 17 AOÛT 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-07-29-00004 - 2021 DOMS AAP CS 0086 RAA (3 pages) Page 3

R24-2021-08-02-00002 - 2021-DG-0003-Délégation de signature au
02082021-RAA (3 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-07-29-00004

2021 DOMS AAP CS 0086 RAA

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant modification composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le directeur Général de l'Agence Régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté n°DOMS-AAP-CS-0060 du 26 avril 2019 portant modification de la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 2° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Dans le cadre de la commission d'information et de sélection d'appel à projets pour les projets autorisés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en application du II-2° de l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres de la commission d'appel à projet social ou médico-social avec voix délibérative sont :

Président : Monsieur Laurent HABERT, Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;

3 représentants de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire :

Titulaire	Suppléant
Docteur Isabelle ANNAHEIM-JAMET	Monsieur Denis GELEZ
Madame Myriam SALLY-SCANZI	Madame Catherine FAYET
Monsieur Eric VAN WASSENHOVE	Monsieur Dominique HARDY

4 représentants d'usagers, dont au moins un représentant d'associations de retraités et de personnes âgées, au moins un représentant d'associations de personnes handicapées et un représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition de la commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

Titulaire	Suppléant
Madame Marie-Odette TURE Représentante CFDT Retraités	Monsieur Jean-François NIVARD Membre du CTS de Loir-et-Cher
Monsieur Michel BOREL Président de l'ADAPEI 45	Monsieur André REMBERT Président Union régionale des Pupilles de l'enseignement public Centre-Val de Loire
Madame Françoise GUILLARD-PETIT Association des Paralysés de France APF	Mme Martine VANDERMEERSCH Présidente de l'Association Autisme 28
Monsieur Mohammed LOUNADI Directeur régional de l'ANPAA	Madame Claire BOTTE Présidente de l'Association APLEAT- ACEP

ARTICLE 2 : Les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social avec voix consultative et représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil désignés par le président de la commission :

Titulaire	Suppléant
Monsieur Enguerran LLORENS FEHAP Directeur de la Résidence Hardouin à Tours Fondation Léopold Bellan	Monsieur PIERRE GOUABAULT Directeur EHPAD La Bonne Eure A Bracieux
Madame Aude BRARD URIOPSS Centre-Val de Loire Directrice adjointe	Monsieur Johan PRIOU URIOPSS Centre-Val de Loire Directeur

ARTICLE 3 : Le mandat de ces membres est de trois ans, renouvelable. Il prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

ARTICLE 4: Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1.

ARTICLE 5: Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 29 juillet 2021
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Olivier OBRECHT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-08-02-00002

2021-DG-0003-Délégation de signature au
02082021-RAA

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

DIRECTION GENERALE

DECISION 2021-DG-0003

portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier OBRECHT, directeur général adjoint et à Monsieur David CHAMPIGNEUX, secrétaire général, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées au Directeur général par le Conseil de surveillance.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier OBRECHT et Monsieur David CHAMPIGNEUX, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Déplacements :

Ordres de mission et états de frais de déplacement :

Au siège : Matthieu LEMARCHAND, Blaise KAMENDJE, Ghislaine LEDE, Sandrine LUCAS, Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU, Anne PHILIPPON, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Engagements juridiques :

Valideurs SIBC – Engagements Juridiques : Michel DEISS, Fatimata DEMBELE, Aurélien PICHONNEAU, Loïc COQUEMONT, Betty RAVEZ, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Pascal BARATIN.

Signature contrats / Marchés et pièces annexes : Michel DEISS, Anne PHILIPPON.

Attributions de subventions (Arrêtés, conventions ou avenants) : Matthieu LEMARCHAND, Ghislaine LEDE, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

Contrat de travail : Anne PHILIPPON.

Certificat :

Certifications de service fait valant ordres de paiement HAPI : Matthieu LEMARCHAND, Ghislaine LEDE, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

Certifications de service fait SIBC : Michel DEISS, Fatimata DEMBELE, Aurélien PICHONNEAU, Loïc COQUEMONT, Betty RAVEZ, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Pascal BARATIN.

Divers :

PAYE - Etat de cotisations : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON.

Etats liquidatifs pour passage en paye des indemnisations d'experts

Au siège : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Certifications des services faits des notes d'honoraires des experts

Au siège : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Décisions ressources humaines : Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Demandes de sorties des Immobilisations :

Au siège : Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 août 2021
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT